



Chantier de moins de 24h



BRUXELLES MOBILITÉ
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

PLACE SAINT-LAZARE 2, 1035 BRUXELLES

WWW.MOBILITE-MOBILITEIT.BRUSSELS



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Partie 1 : Envoyer une demande de chantier de moins de 24h | 3 |
| 1. À quelle période prendra place votre chantier ? | 3 |
| 2. Où souhaitez-vous réaliser votre chantier ?..... | 4 |
| 3. Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?..... | 6 |
| 4. Êtes-vous éligible à une dispense d'autorisation et de conditions d'exécution ? | 9 |
| 5. Comment envoyer un avis flash ? | 10 |
| Partie 2 : Contact et liens utiles..... | 11 |



Partie 1 : Envoyer une demande de chantier de moins de 24h

1. À quelle période prendra place votre chantier ?

Remarque : votre demande de chantier doit être introduite au moins 20 jours ouvrables avant le démarrage de votre chantier.

Option n°1 :

Votre chantier est prévu dans les 20 jours ouvrables et pour une durée de 24h maximum, cochez la case « oui ».

Option n°2 :

Votre chantier est prévu dans les 20 jours ouvrables, mais pour une durée supérieure à 24h, cochez la case « non ».

Option n°3 :

Votre chantier est prévu pour une durée supérieure à 24h, cochez la case « non ».

Remarque : En cas d'intempéries, les retards peuvent vite s'accumuler, c'est pourquoi, nous vous conseillons de prendre une marge de sécurité en comptant quelques jours de chantier supplémentaires.

Quand désirez-vous utiliser la voirie ? (Prenez une marge de sécurité)

J'utiliserai la voirie dans les 20 jours ouvrables et pour une durée d'1 jour.

OUI NON

Date de début

30/11/2023



Date de fin

28/12/2023



2. Où souhaitez-vous réaliser votre chantier ?

Lors de cette étape, vous devrez choisir l'adresse où se trouvera l'emprise de votre chantier.

Vous pourrez effectuer votre choix de plusieurs manières différentes.

Voici les différentes façons de sélectionner une adresse :

A quelle adresse voulez-vous utiliser la voirie ?

Buffer pour la détection des utilisations de voirie (en m) → 200

a Adresse

Ou

b Reprendre une recherche précédente

Ou

c Reprendre une utilisation existante.

Ou

d Utiliser ma position

- a. La première manière est tout simplement d'introduire l'adresse du chantier.
 - b. La seconde manière est de « Reprendre une recherche précédente », en cliquant dessus vous tomberez sur une liste d'adresses que vous avez déjà utilisées précédemment. Il vous suffira alors d'en sélectionner une afin de la réutiliser.

- c. La troisième manière disponible est de « Reprendre une utilisation existante ». Cette option est principalement disponible pour les utilisateurs qui ont déjà créé des chantiers auparavant. Cela vous permet donc de récupérer l'emprise d'un chantier précédent afin de la réutiliser.
- d. La quatrième manière est d'« Utiliser ma position », qui demandera donc l'accès à votre navigateur afin de vous localiser et utiliser votre localisation comme adresse de chantier.

Remarque :

- Le chiffre « 200 » indiqué dans la case supérieure vous avertit que la détection se fera sur les 200m autour de l'adresse que vous vous apprêtez à encoder.
- Le terme d'« emprise » désigne la portion de la voirie nécessaire à l'exécution de votre chantier.
- Le terme de « voirie » indique l'espace présent entre deux façades comprenant la route, les trottoirs, les espaces de stationnement.

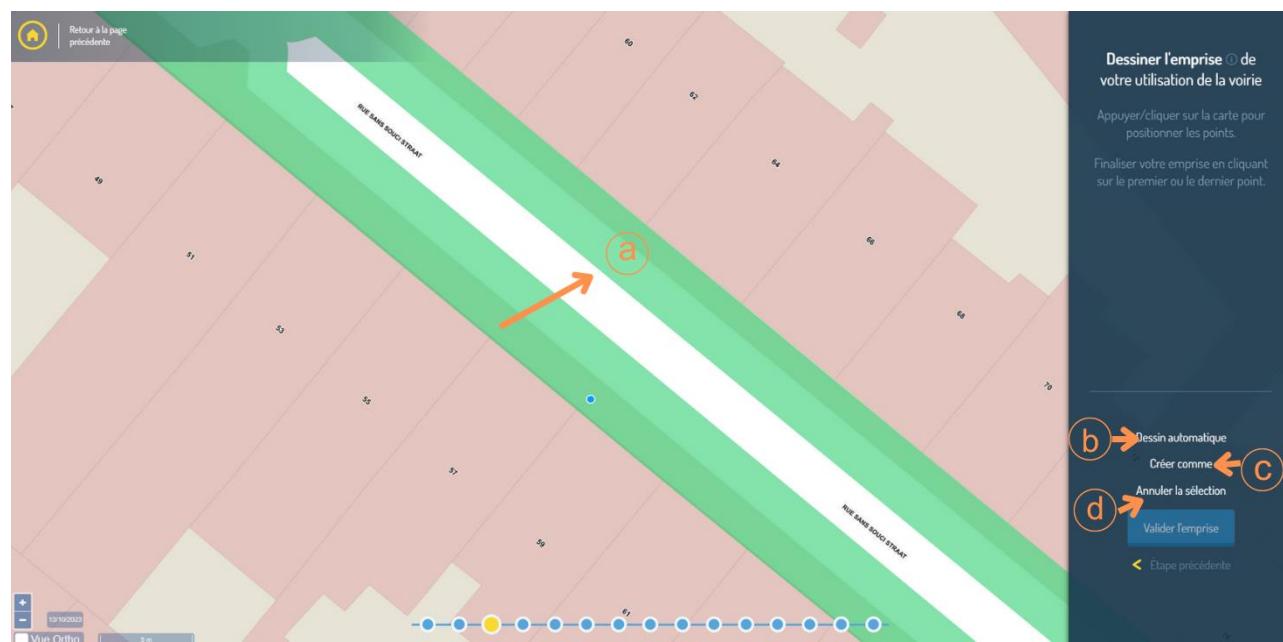


3. Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?

Dans le contexte d'un chantier de voirie, le terme « emprise » fait référence à la zone nécessaire pour réaliser le chantier. L'emprise comprend généralement la surface où les travaux physiques sont effectués ainsi que les zones adjacentes nécessaires pour le stockage des matériaux, l'accès des véhicules de construction, et d'autres activités liées au chantier.

La taille de l'emprise peut varier en fonction de la nature des travaux et de ses spécifications. Il est donc essentiel de la définir dès le début du projet.

Ci-dessous, retrouvez les différentes manières de dessiner votre emprise :



a) Vous avez la possibilité de tracer l'emprise directement sur le plan. Sélectionnez directement des points sur la carte à l'emplacement de votre chantier pour définir votre emprise.





BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

- b) En sélectionnant le « dessin automatique », choisissez la taille de votre emprise en précisant la longueur et la largeur de celle-ci.

Dessin automatique

Taille du chantier

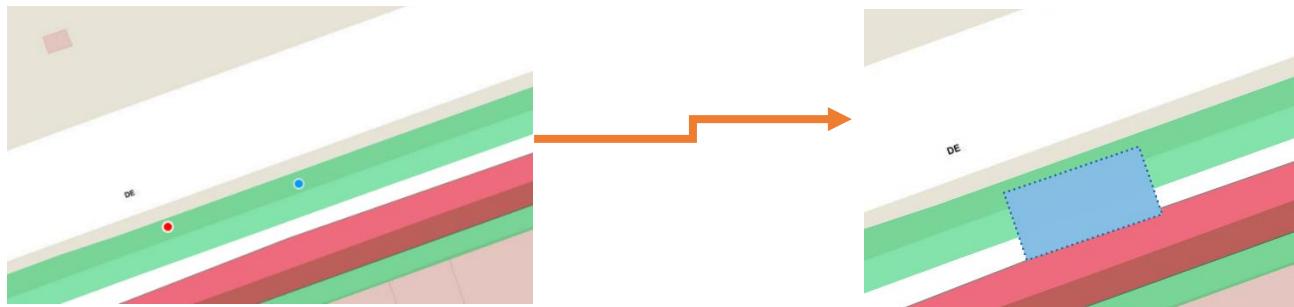
Longueur en m * Largeur en m *

50 10

Orientation du dessin

Fermer Dessiner

Une fois encodé, sélectionnez deux points sur la carte pour dessiner votre emprise.



Une fois l'emprise dessinée, il vous est tout à fait possible de la déplacer à votre convenance.



- c) Remarque : Ce bouton est utile uniquement, si vous avez déjà effectué une demande de chantier sur Osiris.

En sélectionnant « Crée comme », vous pourrez réutiliser la même emprise que l'un de vos chantiers précédents.

Choisissez un filtre afin de pouvoir retrouver votre ancien chantier.

Une fois retrouvé, cliquez sur « Copier » afin qu'une emprise identique apparaisse sur votre carte Osiris actuelle.

The screenshot shows a user interface for creating a new construction site ('Créer comme'). At the top, there is a search bar labeled 'Rechercher'. Below it, a list of existing construction sites is displayed:

- Réasphaltage de la couche d'usure de la voirie Rue Alfred Cluysenaar (Saint-Gilles)
416195 A
- Rue Alfred Cluysenaar (Saint-Gilles)
Du mercredi 29 novembre 2023 Au mercredi 31 janvier 2024 (10 Jours ouvrables)
- Ouverture Ponctuelles (fouilles, raccordements, jonctions, etc.) Avenue Grandchamp (Woluwe-Saint-Pie)
416053 E
- Avenue Grandchamp (Woluwe-Saint-Pierre)
Du jeudi 02 novembre 2023 Au mercredi 29 novembre 2023 (2 Jours ouvrables)

To the right of the list is a dropdown menu titled 'Chantiers enregistrés' with the following options:

- Aucun filtre
- Chantiers pour lesquels je suis convoqué en commission
- Chantiers en infraction
- Chantiers récurrents
- Chantiers inactifs
- Chantiers enregistrés** (highlighted in blue)
- Chantiers en attente de décision
- Chantiers autorisés/refermés/recyclés

At the bottom right of the interface is a blue 'Copier' button.

- d) En cliquant sur le bouton « Annuler la sélection », l'emprise que vous aurez dessinée sera alors effacée.

Remarque : si vous avez dessiné plusieurs emprises, l'entièreté de celles-ci sera supprimée !



4. Êtes-vous éligible à une dispense d'autorisation et de conditions d'exécution ?

Si votre chantier rentre bien dans les conditions d'éligibilité, sélectionnez « oui ».

Votre utilisation de la voirie est éligible à une **dispense d'autorisation et de conditions d'exécution**

Rappel :

- L'emprise totale de votre utilisation de voirie (couloir de contournement compris, si nécessaire) est limitée à 50 m², exclusivement en trottoir et/ou en zone de stationnement ;
- Votre utilisation de la voirie ne peut pas affecter les lignes de transport en commun ;
- Les accès existants aux propriétés riveraines doivent être maintenus, et le fonctionnement des dispositifs de régulation de la circulation doit être garanti ;
- Votre utilisation de la voirie doit être terminée dans les 24 heures suivant son début ;
- Si vos travaux impliquent une modification du revêtement du trottoir, vous devez réparer ou remplacer le revêtement dans les cinq jours ouvrables suivant la fin des travaux. Dans l'intervalle, le trottoir doit rester praticable ;
- Si la circulation des piétons ou des cyclistes doit être ponctuellement interrompue (par la manutention, le passage d'engin ou autre,) vous êtes tenu(e) de prévoir au moins deux signaleurs en charge de signaler et de faire respecter ces interruptions ;
- Si votre utilisation de la voirie empêche le maintien d'un passage suffisant pour les usagers actifs, vous devez mettre en place un couloir de contournement ; si cela est matériellement impossible, vous devez prévoir une déviation de ces usagers avec une signalisation conforme au code de la route (cyclistes sur la chaussée, autres usagers sur le trottoir opposé ou une autre portion de voirie) ;
- La dispense d'autorisation d'utilisation de la voirie ne vous est accordée, sur la zone de travail sur laquelle vous intervenez, que pour trois déclarations par trimestre.

Je déclare avoir lu et respecter toutes les conditions ci-dessus

OUI

NON



Sauvegarder >



5. Comment envoyer un avis flash ?

L'avis flash peut être défini comme un message envoyé à l'administrateur de voirie afin de lui notifier le changement de l'état du chantier.

1. Afin de pouvoir envoyer les avis, rendez-vous sur votre tableau de bord.
2. Pour envoyer votre avis flash de démarrage pour le chantier concerné, cliquez sur le bouton « Je commence ».

The screenshot shows the 'Utilisation de la voirie' dashboard. At the top, there are two tabs: 'LES UTILISATIONS DE MON ORGANISATION' (highlighted in yellow) and 'MES UTILISATIONS'. To the right are buttons for 'Vérifier la disponibilité', 'Introduire une nouvelle demande' (+), and 'Rechercher'. Below these are two sections: 'DEMANDES (28)' and 'ACTIONS REQUISES'. The 'DEMANDES (28)' section has a search bar and a filter dropdown set to 'Aucun filtre'. It shows 28 results for 'Rue des Palmiers (Woluwe-Saint-Pierre)' with address '6414' and status 'D'. The 'ACTIONS REQUISES' section contains a 'Preuve de la demande' button and a green button labeled 'Je commence' with an orange arrow pointing to it. Below these are buttons for 'D PLANIFIÉ' and 'D EN COURS'.

3. Et pour envoyer l'avis flash de fin de chantier, sélectionnez « Je finis ».

The screenshot shows the same 'Utilisation de la voirie' dashboard as the previous one, but for a different chantier entry. It shows 28 results for 'Rue des Palmiers (Woluwe-Saint-Pierre)' with address '6414' and status 'D'. The 'ACTIONS REQUISES' section now contains a 'Preuve de la demande' button and a red button labeled 'Je finis' with an orange arrow pointing to it. Below these are buttons for 'D EN COURS' and 'D TERMINÉ'.



Partie 2 : Contact et liens utiles

En cas de questions persistantes, nous vous encourageons à visiter le site de « [My Osiris](#) », où vous pourrez accéder à des informations complémentaires. De plus, un système d'assistance [helpdesk](#) est disponible pour vous orienter de manière plus efficace.

De plus, afin de pouvoir faciliter l'encodage de vos chantiers, nous avons créé des guides d'utilisateur qui vous guideront pas à pas. Vous pouvez les retrouver ci-dessous :

- a. Guide d'utilisateur complet : XXXXXX
- b. Encoder un chantier de Type E : XXXXX
- c. Encoder un chantier de Type A* : XXXXX
- d. Introduire une demande de chantier de moins de 24h : XXXX
- e. Introduire une demande de déménagement/livraison : XXXX
- f. Introduire une demande de placement d'un échafaudage : XXXXX
- g. Introduire une demande en zone de stationnement : XXXX

*Remarque : Pour les chantiers de type A, le guide d'utilisateur vous guide pas à pas lors de l'introduction de votre demande de chantier, qui se passe dans la version simplifiée d'Osiris. Néanmoins, pour la gestion de la continuité de votre demande, celle-ci se passera sur la version classique d'Osiris. (Ex. : déviation).